

FESTICAP – Marathon de Guécélard

27 octobre 2019

- La Foire aux Questions -

1. LES INSCRIPTIONS :

11. Quelles sont les limites d'âge pour les différentes courses ?

- ✓ Pour le marathon : être né en 1999 et avant.
- ✓ Pour le semi-marathon : être né en 2001 et avant.
- ✓ Pour le Marathon DUO : être né en 2001 et avant.
- ✓ Pour le 10 km : être né en 2003 et avant.
- ✓ Pour le 10 km DUO : être né en 2005 et avant.
- ✓ Pour la course enfants, il faut être né entre 2009 et 2004.
- ✓ Pour toutes ces courses il faut : ou la licence (FFA ou FFTRI) de l'année sportive en cours ou un certificat médical "de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition".
- ✓ La Marche Nordique et la Randonnée Pédestre sont sans classement, ouvertes à tous, sans restriction d'âge (autorisation parentale pour mineurs) et ne demandent donc pas de preuve d'aptitude médicale.

12. Comment peut-on s'inscrire ?

- ✓ Jusqu'au 25 octobre 2019, par internet via le site "klikego.fr" (très facile : il suffit de créer un compte avec identifiant et mot passe).
- ✓ Avant le 19 octobre 2019, par courrier (à envoyer à : Comité des fêtes – Mairie-72230 GUECELARD).
- ✓ Sur place les 26 et 27 octobre, si toutes les préinscriptions n'ont pas été réservées.
- ✓ Attention ! Les inscriptions seront closes dès que les limites fixées par l'organisation pour chaque course seront atteintes.
- ✓ **Cas particulier des inscriptions DUO :**
 - pour l'inscription DUO sur Klikego, il vous faut renseigner une première partie « Capitaine d'équipe » (le référent du DUO) puis les deux fiches pour les deux « coéquipiers », le capitaine pouvant évidemment être un des 2 coéquipiers.
 - si vous ne pouvez vous inscrire par internet, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique DUO joint en annexe de cette FAQ.

13. Y-a-t-il un tarif groupe ?

- ✓ Les tarifs sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ; vous avez noté que plus vous attendez, plus les tarifs augmentent ...

- ✓ **Un tarif préférentiel est réservé aux groupes** (CE, clubs, familles, groupe informel, ...): pour 7 inscriptions payées (n'importe quelles épreuves payantes), la 8° est gratuite (attribuée à l'épreuve la moins chère).
- ✓ Pour en bénéficier, n'hésitez donc pas à contacter l'organisation [« fesguecelard@gmail.com »](mailto:fesguecelard@gmail.com) qui vous indiquera la marche à suivre, en particulier en vous proposant un fichier Excel préformaté pour saisir toutes vos inscriptions plus facilement.

14. Que comprend mon inscription ?

- ✓ La participation à la course choisie, la sécurisation du parcours et les ravitaillements, votre chrono via SMS (si vous avez bien noté votre numéro lors de votre inscription) à l'arrivée, la vidéo de votre arrivée, votre diplôme avec photo (via internet).
- ✓ L'intégration au classement officiel, les récompenses (telles que prévues au règlement), l'accueil à l'arrivée (ravito plus conséquent et lots partenaires).
- ✓ La médaille "finisher" pour les coureurs classés du marathon (moins de 5h30), l'accès aux douches, l'accès gratuit à l'Espace bien-être (kinés-ostéos), à la consigne gardée, au village, et aux parkings.
- ✓ L'abonnement à la newsletter (envoi automatique si vous avez noté votre adresse mail à l'inscription).
- ✓ L'envoi systématique d'un mail de confirmation de votre inscription (si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à nous interroger par mail ou SMS).

15. Le certificat médical est-il vraiment obligatoire ?

- ✓ Conformément à l'Instruction Ministérielle de juillet 2017 et au Règlement FFA, pour pratiquer la course à pieds en compétition, il faut une licence à jour.
- ✓ A défaut, il faut un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course, et stipulant SANS AMBIGUITE "la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".
- ✓ **Nous n'accepterons pas d'autre formulation.** Privilégiez le modèle de certificat joint au règlement à l'intention de votre médecin.

16. Je suis mineur. Puis-je m'inscrire seul ?

- ✓ Pour la participation d'un mineur à une course chronométrée, il faut impérativement une autorisation parentale (voir l'exemplaire à remplir en annexe du règlement), en plus du document licence ou certificat médical.
- ✓ Pour les marches (marche nordique, rando pédestre) :
 - les mineurs âgés de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte et présenter une autorisation parentale (cf. exemple dans règlement).
 - les mineurs de plus de 14 ans devront présenter une autorisation parentale.

17. Ma licence est valable jusqu'au 31 aout 2019.

- ✓ Votre inscription préalable, avec les références de votre licence 2018, est possible et souhaitable (et même nécessaire si vous voulez assurer votre réservation).
- ✓ Il vous suffira en septembre 2019 d'actualiser avec la licence 2019. Prenez soin de bien rentrer les données telles qu'elles figurent sur votre carte : Nom du club, N° FFA du club, N° de licence.

18. A quelles conditions puis-je être remboursé ?

- ✓ Les annulations d'inscriptions ne sont pas acceptées. Les sommes versées restent, quoi qu'il arrive, acquises à l'organisation.
- ✓ Aucun transfert de dossard n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit.

19. Je réside à l'étranger, puis-je participer ?

- ✓ En plus de l'ensemble des dispositions applicables dans notre règlement, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si vous êtes détenteur d'une licence émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger, le certificat médical doit être rédigé en langue française.
- ✓ Vous devrez justifier de votre identité (passeport) lors du retrait des dossards.

2. LES DOSSARDS :

21. Comment récupérer mon dossard ?

- ✓ Tous les dossards sont à retirer au village officiel, chemin du dauphin à Guécélard, la veille de l'épreuve de 15 h à 18 h, et le jour de l'épreuve, les inscriptions ne seront plus possible 1 heure avant chaque départ.
- ✓ Afin de ne pas être "piégé" par l'affluence du dimanche, **il est fortement conseillé de retirer son dossard le samedi.**
- ✓ Pour cela, si vous êtes seul, il faut vous présenter :
 - soit avec votre licence, ou une copie.
 - à défaut : **une pièce d'identité AVEC photo** (CI, permis, ...) ou une copie.et avec les pièces éventuellement manquantes de votre dossier d'inscription.
- ✓ **Pour les Groupes** (clubs, CE, partenaires ...), un **guichet spécial** vous sera dédié avec une procédure simplifiée de retrait des dossards.
- ✓ Sur votre dossard (que vous conserverez après la course) seront collées les puces de chronométrie et le n° de tél du PC Sécurité.
- ✓ Chaque dossard est repéré par le code couleur de sa course.

22. Puis-je récupérer le dossard d'un ami ?

- ✓ Pour retirer le dossard d'un ami (ou tiers) il faut :
 - Une procuration (datée et signée) en votre nom, votre pièce d'identité avec photo, et la pièce d'identité ou licence (copies acceptées) du coureur inscrit.

23. Puis-je connaître le numéro de mon dossard à l'avance ?

- ✓ Le numéro de dossard est visible sur le site Klikego.com dès le vendredi en fin de matinée.

- ✓ Sur place, le 26 octobre, à partir de 15h, les listes alphabétiques " inscrits - dossards" sont affichées sur les tableaux près du gymnase (zone de retrait des dossards) pour chaque épreuve.

24. Comment dois-je accrocher mon dossard ?

- ✓ Le dossard doit obligatoirement être porté sur la poitrine, de manière visible, fixé aux 4 coins. Attention à ne pas le plier, ni à le percer au niveau des « puces de chronométrage ». Prévoyez vos épingles !
- ✓ Les porte dossards sont tolérés s'ils satisfont aux contraintes ci-dessus.
- ✓ *Cas particulier des courses DUO :*
 - *La zone pour le passage de relais est matérialisée par deux lignes de part et d'autre de la ligne de départ (10 m de part et d'autre). Tout passage de relais en dehors de cette zone sera sanctionné par l'exclusion de l'équipe.*
 - *Le passage de relais doit se faire par transmission du dossard avec puces (et porte dossard) ou de la puce avec son support scratch dans la zone matérialisée sur la piste 20 m.*
 - *Avant de prendre le relais, il est conseillé d'attendre son partenaire en amont de la zone de relais et de l'accompagner jusqu'à la zone de passage (course commune).*

3. LE JOUR DE LA COURSE :

31. Quand faut-il se présenter au départ ?

- ✓ Les horaires des épreuves sont définis dans le règlement. Il est demandé aux participants de se présenter au départ (arche près du podium, bien visible) au moins 15 min avant, pour profiter de « l'échauffement musical » et des consignes.

32. Y-aura-t-il des « sas » au départ ? des meneurs d'allure ?

- ✓ Nous aurons, comme en 2017 et en 2018, des meneurs d'allure. Ils seront organisés en fonction des demandes et ... de leurs possibilités !
- ✓ Un « SAS » sera réservé, en tête de chaque départ de course chronométrée, pour ceux qui ont l'intention de courir dans les temps suivants (prenez contact avec nous lors de votre inscription) :
 - marathon : moins de 3h.
 - semi : moins de 1h30.
 - 10 km : moins de 40 minutes.
- ✓ Les sas sont matérialisés par les meneurs d'allure.
- ✓ Ces derniers sont identifiés avec des ballons « références temps » : il vous suffit de vous positionner par rapport à eux au départ.

33. Peut-on déposer un sac en lieu sûr avant le départ ?

- ✓ Une consigne sécurisée et gratuite est à votre disposition, à proximité du lieu de retrait des dossards.

34. Ou sont les sanitaires ?

- ✓ Des sanitaires ainsi que des douches (Femmes et Hommes) sont signalés, près de la zone de retrait des dossards, et sont à votre disposition. Nous veillerons à ce qu'ils soient chauffés.

4. LA COURSE :

41. Puis je courir avec une caméra, un baladeur ou tout autre appareil ?

- ✓ Le bureau fédéral FFA a décidé d'autoriser l'utilisation des lecteurs type MP3 et autres supports électroniques permettant l'écoute de la musique, mais sous la responsabilité exclusive du coureur pour tout ce qui pourrait arriver de ce fait.

42. Et la chronométrie, ça fonctionne comment ?

- ✓ Deux puces sont collées sur le dos du dossard que vous devez porter sans interruption pendant la course ; il ne faut donc ni plier, ni détériorer le dossard.
- ✓ Pour cette année, nous mettons en place une ligne d'arrivée distincte de la ligne départ.
- ✓ Pour les épreuves chronométrées, il y a **donc quatre tapis chrono** : 1 au départ (et zone de relais), 1 à chacune des lignes d'arrivée et un intermédiaire vers la mi-parcours (Semi et Marathon).
- ✓ Veillez également à bien passer sur les tapis afin que votre classement soit effectif.
- ✓ ATTENTION : Le retour sur la ligne de chronométrage électronique d'arrivée après l'arrivée pourra conduire à la disqualification du coureur en cause ! Tout passage répété sur les tapis de mesurage (y compris après l'arrivée) peut aussi entraîner une disqualification.

43. Quelle est la position des ravitaillements ?

- ✓ Les ravitaillements sont tous les 5 km environ.

44. De quoi sont composés les ravitos ?

- ✓ Sur le parcours : épongeage, eau, alimentation légère (sucré, salé)
- ✓ A l'arrivée, épongeage, eau, alimentation plus conséquente, ...

45. les courses sont-elles labellisées ?

- ✓ Le Semi, le 10 km et le marathon sont inscrits au challenge départemental.
- ✓ Le SEMI et le MARATHON auront le LABEL FFA pour cette édition 2019.
Vous pouvez noter que nous sommes retenus pour organiser le championnat régional du SEMI en 2020 !!!

46. Quel est le profil des parcours ?

Voici les liens pour visualiser les profils avec dénivelé pour les deux parcours 21km et 5 km (disponibles aussi sur www.guecelardenfetes.com) :

- ✓ 21 km = www.visugpx.com/amGHPV9H3D
- ✓ 5 km = www.visugpx.com/2ELdxV2DYG

47. Avez-vous modifié des tracés ?

- ✓ Les parcours 2019 seront identiques aux circuits 2018 sauf pour l'arrivée qui sera désormais différenciée de la ligne de départ (et de relais pour les courses DUO).

Rappel des évolutions lourdes de parcours entre 2017 et 2018 :

- sur le parcours 21/42 km,
 - Il n'y a plus la côte de Parigné au 3° km.
 - La descente (abrupte) des vignes et la zone « sableuse » sur la commune d'Yvré Le Polin sont supprimées
 - Le circuit traverse désormais une zone de vergers et une zone urbaine sur la commune d'Yvré le Polin.
- le 10 km se court sur deux tours du nouveau tracé 5 km (plus urbain).
- ✓ Tous les parcours sont visibles sur notre site « guecelardenfetes.com » et ils sont actuellement tous balisés.

48. Imposez-vous des temps minima ?

- ✓ Le seul minimum imposé concerne le marathon ou **le temps de course maxi est de 5h30** pour ne pas être disqualifié.

5. **NOS « PLUS » POUR LE CONFORT DU COUREUR :**

51. Je viens de la région parisienne (ou de départements éloignés) et souhaite arriver la veille :

- ✓ Que vous soyez seul ou en groupe, n'hésitez pas à nous contacter (tél ou mail).
 Nous connaissons les ressources hébergement proches de Guécéard (chambres d'hôtels, chambres d'hôtes, gites pour les groupes ...) et les traiteurs.
 Nous nous efforcerons de vous aider à organiser votre séjour en Sarthe pour votre plus grande satisfaction. Nous pouvons par exemple vous aider à trouver une activité de groupe (visite ACO, ...) si vous souhaitez arriver en groupe la veille de la course.
- ✓ Un partenaire propose un hébergement de qualité à faible coût à Guécéard :
https://www.facebook.com/chambresdhotemobile/?hc_ref=ARTqXcohKKHpeZARtjLcGqybVYSeRejT57T6fe3p7EeJvCTYwVgNV_GrAloHixVcwUA&fref=nf
- ✓ Un autre propose un hébergement hôtelier de prestige à 8 km :
<http://www.domainedebelair.net/>.

52. Peut-on manger sur place ?

- ✓ Le jour J, un espace restaurant est ouvert à la Salle des Fêtes : au menu, sauf problème de dernière minute, l'excellente "marmite sarthoise" qui régale les papilles depuis la première édition !
- ✓ Vous pouvez réserver votre repas (et ceux de vos accompagnateurs) dès votre inscription et bénéficier ainsi d'un tarif privilégié (13 € au lieu de 15 € sur place).
- ✓ Depuis 2018 : un petit-déjeuner (6 €) peut être servi sur place dès 06 heures. Réservation à faire au moment de votre inscription.
- ✓ Dans le village, vous trouvez en plus buvettes, commerces ...

53. Un ami m'a dit qu'il avait apprécié le massage après son marathon ?

- ✓ Vu le succès rencontré en 2017 et 2018, l'Espace "Bien Etre" est reconduit avec intervention des Kinés et Ostéopathes avant et surtout après les courses (nous maintenons la priorité aux marathonien(ne)s sans exclure les autres sportifs en fonction des disponibilités) et toujours gratuitement.

54. Où peut-on déposer un petit sac avant le départ ?

- ✓ Comme indiqué plus haut, la consigne surveillée est reconduite.

55. Est-il possible de donner RV à quelqu'un à un point particulier ?

- ✓ Un barnum identifié « Point de Rencontre » est à votre disposition pour donner rendez-vous, rencontrer d'autres coureurs ...
- ✓ Il est dans le village, près du départ.

56. Qu'est-ce que le « village » ?

- ✓ C'est un ensemble de barnums mis à disposition des partenaires ou de commerçants, artisans ... pour vous accueillir, avec quelques points de réconfort : buvettes, ...
- ✓ Il se situe face au podium et près des lignes départ/arrivée.
- ✓ Les groupes préinscrits par internet, et qui le demandent, peuvent également profiter d'un barnum dans cet espace.

6. RESULTATS – RECOMPENSES – PODIUMS :

61. Comment puis-je connaître mon résultat ?

- ✓ Un chrono géant est installé sur la ligne d'arrivée. Si vous avez enregistré votre numéro de portable lors de l'inscription, vous recevez votre temps réel par SMS.
- ✓ Un tableau situé dans la zone d'arrivée affiche tous les résultats qui sont également visibles sur les sites Klikego et Breizh Chrono.

62. Les récompenses sont clairement détaillées dans le règlement.

Pour tenir compte de vos observations, nous allons nous efforcer, en comptant sur la générosité de nos partenaires, d'améliorer nos « distributions » à l'arrivée.

63. Quels sont les horaires des podiums ?

- ✓ A priori, sous réserve de modification toujours possible, il y aura un podium à 12h30 (marathon, semi et duo marathon) et un podium à 16 heures (10km, 10 km duo, course enfants).

7. SECURITE – SANTE :

71. Avez-vous un médecin sur place ?

- ✓ Un médecin urgentiste est sur place pendant la durée des courses, en mesure d'intervenir rapidement en tous points du parcours.
- ✓ Il coordonne également l'action des secouristes de la Croix Blanche présents sur le terrain et à l'arrivée.
- ✓ Un réseau radio (Talkie-Walkie), doublé de téléphones portables, couvre l'ensemble du dispositif et permet au PC sécurité de savoir ce qui se passe sur le terrain, en temps réel.

72. Etes-vous concernés par des restrictions de circulation ?

- ✓ Comme pour tout évènement public, des dispositions particulières doivent être prises pour garantir la sécurité du public.
- ✓ Elles font l'objet de directives préfectorales actualisées et peuvent nous conduire, par exemple, à sécuriser les accès aux zones départ/arrivée, ou le stationnement du public (village ...), voire à interdire l'accès aux véhicules à ces zones à partir d'une certaine heure.

8. ACCES- STATIONNEMENT :

81. Quel itinéraire conseillez-vous pour venir sur place ?

- ✓ L'accès à GUECELARD est facile par la RD323 (route Le Mans -La Flèche- Angers). Coordonnées GPS du parking = X : 47.87106 - Y : 0.12357.
- ✓ Que vous veniez du Nord ou du Sud, un balisage est en place pour vous orienter vers les parkings.
- ✓ Le samedi, vous pouvez emprunter facilement le chemin du Dauphin et ainsi être au plus près du lieu de retrait des dossards (parking peu éloigné du gymnase).
- ✓ Le dimanche cet itinéraire direct sera fermé dès 7h, mais un balisage sera en place pour vous diriger vers le parking.

9. HANDISPORT OU SPORT ADAPTE :

91. Je cours en Handisport (ou Sport Adapté), que prévoyez-vous pour moi ?

- ✓ Les règles de la pratique handisport / sport adapté telles qu'elles sont définies par votre fédération, sont appliquées (nous sommes en liaison étroite avec le comité départemental sur ce sujet).

- ✓ Si vous souhaitez participer, prenez contact avec nous dès votre inscription pour que nous organisions ensemble votre accueil, et en particulier votre placement au départ (quelques minutes avant le départ du peloton par exemple ...).
- ✓ Point particulier : un coureur "handi/mal-voyant" s'enregistre seul, sans son guide. Il n'y a donc qu'un dossard et un droit d'inscription. Le guide doit néanmoins être identifiable comme tel : chasuble, casquette "guide" ...
- ✓ Pour le cas d'un attelage type Joelette ... Seule, la Joelette (avec son occupant) est inscrite avec un N° de dossard. Les porteurs s'identifient comme ils le souhaitent (tee-shirt, casquette ...).
- ✓ Il est aussi rappelé que les chiens sont interdits sur les parcours.

10. NEWSLETTER :

- ✓ Tous les inscrits sont abonnés automatiquement à la newsletter (sauf avis contraire de leur part à exprimer lors de l'inscription).
- ✓ Cette lettre est un moyen de dialogue entre vous et nous.
 - Vous : pour nous faire part de vos idées, observations, besoins ...
 - Nous : pour vous donner les infos qui vous permettront de réaliser votre plus belle course.

11. DIVERS :

111. Communication :

- ✓ Un écran géant est disposé dans la Salle de Restaurant.
- ✓ La chaîne YOU TUBE retransmet en direct les départs et la ligne d'arrivée.
- ✓ Des photos et vidéos sont prises à partir d'un DRONE par un partenaire « Prestat'Air DRONE » <https://www.facebook.com/prestatairdrone/>.
- ✓ Elles sont diffusées sur le site YouTube et disponibles sur notre site « guecelardenfetes.com ».
- ✓ Au moins deux « murs des partenaires » sont mis en place sur la manifestation dont un en fond de podium

112. Partenaires :

***L'engagement à nos côtés et le soutien de nos partenaires (ils figurent sur le bulletin d'inscription) permet l'organisation de notre manifestation.
Réservez-leur un accueil privilégié pour les encourager à maintenir leur présence dans le monde sportif.***

ANNEXE : fiche d'inscription des DUOS.

FESTICAP Marathon de Guécélard – Dimanche 27 Octobre 2019

Bulletin d'inscription course en DUO (choisir) : MARATHON ou 10 KM

(Cette inscription vaut pour acceptation du règlement)

Informations de l'équipe :

NOM et Prénom Capitaine :	
Adresse :	
Code Postal :	VILLE :
Tél portable :	
Montant payé (pour l'équipe) : Euros (chèque ou espèces)
Commentaire :	

Informations sur les coéquipiers :

	Equipier 1	Equipier 2
NOM		
Prénom		
Sexe		
Date naissance		
Email		
Téléphone portable		
Licence n°		
Club FFA n°		

Les coureurs non licenciés doivent joindre obligatoirement un certificat médical « de NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIEDS Y COMPRIS EN COMPETITION » datant de moins d'un an le jour de la course.

Les coureurs licenciés doivent joindre une copie de leur licence.

Informations complémentaires :

Tarif unique pour l'équipe DUO marathon :	32 € jusqu'au 1er octobre, puis 42 € jusqu'au 19 oct (50€ sur place)
Tarif unique pour l'équipe DUO 10 KM :	12 € jusqu'au 1er octobre, puis 16 € jusqu'au 19 oct (18€ sur place)
Réservation de repas (règlement à joindre à l'inscription) :	- ... repas à 13€ - ... repas gratuits enfants (moins de 8 ans)
Réservation petit déjeuner	- ... petit déjeuner à 6 €

Fait àleSignature (obligatoire) :

A retourner avant le 19 octobre 2019 à :

Comité des Fêtes. Mairie place du Gué. 72230 GUECELARD

ANNEXE : Autorisation parentale.



Règlement du « FESTICAP » du 27 octobre 2019 à Guécélard.



Annexe autorisation de participation d'un mineur à une des épreuves du FESTICAP.

Je, soussigné(e) :

Père - Mère - Adulte mandaté par les parents (*)

Autorise l'enfant :

A participer à la course pédestre.

Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et des informations générales relatives à la course et décline toute responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

A : Le : / / 20.....

SIGNATURE des parents ou de l'adulte mandaté :

ANNEXE : Certificat Médical.



Règlement du « FESTICAP » du 27 octobre 2019 à Guécélard.



Annexe modèle de certificat médical pour participation à une des épreuves du FESTICAP.

Je soussigné : _____ Docteur en médecine,

Certifie que l'examen médical, pratiqué ce jour, de **M. / Mme / Melle** :

Nom : _____ **Prénom** : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Demeurant à : _____ Code Postal : _____

Ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Cachet et Signature du Médecin

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) pour faire valoir de ce droit.

Edition du 15 novembre 2018